



## NICOLAS HULOT VA-T-IL AUTORISER LE PIEGEAGE ET LE TIR D'UN DEMI-MILLION D'ALOUETTES DES CHAMPS ?

***Nicolas Hulot, qui avait appelé à une mobilisation générale pour mettre fin à l'effondrement des oiseaux des champs, pourrait autoriser dès cet automne le piégeage de 370.000 alouettes (soit 3,5 fois plus que les 106.000 piégées la saison précédente !), qui s'ajouteraient aux 180.000 tuées au fusil chaque année. Soit ½ million d'alouettes tuées en une seule saison en France !***



Photo : © Alain Boullah

Le Conseil national de la chasse et de la faune sauvage -composé en grande majorité de chasseurs- vient le 24 juillet 2018 de donner un avis favorable aux projets d'arrêtés de Nicolas Hulot qui les autoriseraient à tuer jusqu'à 370.000 alouettes supplémentaires par piégeage. On se souvient pourtant de l'intervention sincère et émouvante du Ministre de la transition écologique et solidaire devant l'Assemblée nationale le 21 mars dernier :

[https://www.lemonde.fr/climat/video/2018/03/21/biodiversite-j-ai-besoin-de-votre-indignation-lance-nicolas-hulot-a-l-assemblee-nationale\\_5274381\\_1652612.html](https://www.lemonde.fr/climat/video/2018/03/21/biodiversite-j-ai-besoin-de-votre-indignation-lance-nicolas-hulot-a-l-assemblee-nationale_5274381_1652612.html)

Cette déclaration solennelle sur le thème de « j'ai besoin de votre indignation » commençait par : « 30% d'oiseaux en moins en quelques années ». Elle faisait référence aux études du CNRS et du MNHN qui venaient de confirmer un effondrement de 1/3 des effectifs des oiseaux inféodés aux milieux agricoles en 15 ans. Parmi les espèces les plus impactées, les chercheurs soulignaient notamment la situation catastrophique de l'alouette des champs.

Déjà en 2014, l'ONCFS alertait : « En Europe, les tendances fournies par le Pan-European Common Bird Monitoring Scheme (EBCC) témoignent d'un déclin continu des populations nicheuses d'alouettes des champs depuis les années 80 (-55% sur la période 1980-2014). Un déclin d'une

magnitude similaire est également observé en France depuis le milieu des années 1990 (-1 à 2% par an ; Roux et al. 2015).

Puisque Nicolas Hulot a besoin de « notre indignation », il peut compter sur celle de la LPO dès lors qu'il autoriserait, en plus du fusil, le piégeage avec des pantres et matoles (piège qui sert aussi à capturer d'autres espèces comme les pinsons) de 370.000 alouettes à savoir : 210.000 alouettes dans le département des Landes, 120.000 dans celui de la Gironde, 25.000 pour les Pyrénées Atlantiques et 15.000 pour le Lot et Garonne, ce qui fera ½ million d'alouettes des champs tuées en une seule saison en comptant les 180.000 abattues au fusil (chiffres ONCFS).

Le piégeage est autorisé à titre dérogatoire, à condition notamment de fournir chaque année le nombre d'oiseaux capturés. Pour la saison 2017-2018, les chasseurs disent avoir piégé 106.285 alouettes dans les 4 départements autorisés en plus des tirs. Comment l'Etat pourrait-il pour la saison 2018-2019 fixer un quota plus de 3 fois supérieur aux prélèvements de l'année précédente s'agissant d'une espèce en fort déclin ?

Certes l'agriculture intensive reste l'une des premières causes du déclin des alouettes des champs. Mais les prélèvements cynégétiques ne peuvent plus être négligés pour les espèces les plus fragiles. Alors que le Ministère de la transition vient de lancer un plan d'action en faveur de la biodiversité, le piégeage et le tir de 500.000 alouettes des champs discréditerait toutes les initiatives envisagées.